



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2018

DELIBERATION N° 88/05/2018 : CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET SES ABORDS PAR LA COMMUNE DE MONTBETON - MODIFICATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS DU GRAND MONTAUBAN

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2018.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Paul GRAND, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PÉREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Paul GRAND, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Annie GUILLOT à Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Jean-Louis IBRES, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 3

Messieurs, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Antoine LEVI

**Monsieur Michel WEILL donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°152 du 17 juillet 2017 du Conseil Communautaire,

En séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017, les élus du Grand Montauban ont approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 238 579,68 euros au profit de la Commune de Montbeton pour la réalisation d'un complexe sportif.

En effet, celui-ci est inscrit au Contrat Régional Unique du Grand Montauban, lequel exige, pour les projets communaux, que la Communauté d'Agglomération apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à la subvention régionale.

La réalisation de ce projet était alors estimée à 1 561 312,50 euros hors taxes et le plan de financement retenu le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux, Etudes et Honoraires	1 561 312,50 €	Etat	200 000,00 €
		Région	238 579,68 €
		Département	195 500,00 €
		Grand Montauban-Fonds de concours	238 579,68 €
		Réserve parlementaire	23 064,00 €
		Commune de Montbeton	665 589,14 €
TOTAL	1 561 312,50 €	TOTAL	1 561 312,50 €

Le dossier de réalisation de ce complexe a depuis lors évolué, les études au stade dit « APS » ayant été réalisées. Ainsi, le coût de réalisation de cette opération est aujourd'hui estimé à 1 803 487,64 euros hors taxes, études, travaux, honoraires inclus.

De plus, suite à la révision des politiques d'intervention de la Région Occitanie, intervenue par délibération de sa Commission Permanente du 13 octobre 2017 et qui a conduit à la suppression de nombreux plafonds de subvention, la Commune de Montbeton peut désormais envisager l'obtention d'une subvention régionale d'un montant supérieur, à savoir 274 396,00 euros.

Conformément aux dispositions du Contrat Régional Unique précité, la commune de Montbeton sollicite donc la modification du montant du fonds de concours précédemment attribué et demande l'attribution de 274 396,00 euros de fonds de concours de la part du Grand Montauban, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux, Etudes et Honoraires	1 803 487,64 €	Etat	300 000,00 €
		Région	274 396,00 €
		Département	209 266,00 €
		Grand Montauban-Fonds de concours	274 396,00 €
		Réserve parlementaire	23 064,00 €
		Commune de Montbeton	722 365,64 €
TOTAL	1 803 487,64 €	TOTAL	1 803 487,64 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 24 mai 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser la participation du Grand Montauban au projet de complexe sportif de la commune de Montbeton par l'attribution d'un fonds de concours de 274 396,00 euros,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à l'attribution de cette participation.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser la participation du Grand Montauban au projet de complexe sportif de la commune de Montbeton par l'attribution d'un fonds de concours de 274 396,00 euros,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à l'attribution de cette participation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIN 2018

De sa publication le :

04 JUIN 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

